

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal,  
tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2012, à 19h30, à la salle municipale**

Monsieur le maire, Réjean Rodier, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1	M. André Parenteau	Siège # 4	M. Daniel Courchesne
Siège # 2	M. Bertrand Parenteau	Siège # 5	Mme Nancy Letendre
Siège # 3	M. Sylvain Paul	Siège # 6	M. Robert Boucher

Mme Hélène Ruel, directrice générale / secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

(2012-10-508)

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Paul, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé en ajoutant au point *Varia* les items suivants et en laissant celui-ci ouvert à d'éventuels ajouts:

32. a) Point d'information : Travaux de creusage du fossé sur le 2<sup>ième</sup> Rang  
b) Point d'information : Tapis de caoutchouc pour le centre sportif

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**Ordre du jour:**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2012
3. Dépôt des états comparatifs des activités de fonctionnement à des fins fiscales du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2012
4. Dépôt des rapports :
  - Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal (au 30 septembre 2012)
  - Dépôt du rapport du Service incendie (au 30 septembre 2012)
  - Rapport sur les constats d'infraction et / ou amendes au 30 septembre 2012
5. Suivi au procès-verbal
  - Résultat des tests de Trihalométhane pour le mois d'août 2012 : 108,78 sur 80 (En 2011, 82,49 sur 80)
6. Congrès F.Q.M. : Remboursement des dépenses d'hébergement et de déplacement de la conseillère, Mme Nancy Letendre, factures au montant total de 803,07 \$ taxes incluses
7. Municipalité de St-Bonaventure : Entraide au Service en sécurité incendie de St-Majorique, feu à un bâtiment agricole situé au 2137, boulevard Lemire Ouest, facture au montant de 948,59 \$
8. Ville de Drummondville : Entraide au Service en sécurité incendie de St-Majorique, feu à un bâtiment agricole situé au 2137, boulevard Lemire Ouest, facture au montant de 526,25 \$
9. Municipalité de St-Bonaventure : Entraide au Service en sécurité incendie de St-Majorique, fausse alarme pour le 1756, 5<sup>ième</sup> Rang Ouest, facture au montant de 459,21 \$

10. Municipalité de St-Germain-de-Grantham : Entraide au Service en sécurité incendie de St-Majorique, feu à un bâtiment agricole situé au 2137, boulevard Lemire Ouest, facture au montant de 396,38 \$
11. Excavation Jacques Mélançon Inc. : Travaux de creusage du fossé situé sur la rue Carmelle, facture au montant de 436,91 \$ taxes incluses
12. Excavation Jacques Mélançon Inc. : Travaux de nettoyage du fossé situé sur le 5<sup>ième</sup> Rang Ouest, facture au montant de 822,07 \$ taxes incluses
13. Denis et Jean Morissette : Transport de pierres concassées sur les routes gravelées, facture au montant de 5 279,62 \$ taxes incluses
14. Michel Nadeau Mini-Excavation : Travaux de nettoyage du fossé et réinstallation du ponceau situé au 615, rue Lionel, facture au montant de 1 400,39 \$ taxes incluses
15. Construction M. Gauthier : Travaux de rénovation des salles de bain, du vestiaire et de la cuisine de la salle municipale, facture au montant de 38 229,19 \$ \$ taxes incluses
16. Smith Asphalte Inc. : Travaux de réfection et d'asphaltage des rues Edmond et Lecavalier, au montant total de 98 571,56 \$ taxes incluses
17. Avis de motion : Projet de règlement numéro 451-12 concernant le Code sur l'éthique et la déontologie des employés municipaux
18. Adoption : Règlement numéro 450-12 modifiant le règlement de zonage numéro 382-05 concernant la superficie maximale d'un bâtiment ou construction accessoire en zone urbaine
19. Abroger la résolution 2012-03-343 concernant une demande à même l'enveloppe discrétionnaire du député provincial et remplacée par la résolution 2012-05-395
20. Bureau en Gros : Dans le cadre de l'obtention de la subvention S.D.E.D., achat de cent (100) chaises sans bras en vinyle noir pour la salle municipale, facture au montant de 4 115,01 \$ taxes incluses
21. Achat d'un nouveau photocopieur réseau pour le bureau municipal : Soumissions reçues
22. Therrien Couture Avocats s.e.n.c.r.l.: Offre de services professionnels pour l'année 2013 – renouvellement du mandat général
23. Service en sécurité incendie de St-Majorique : Autorisation pour l'achat d'un extincteur de 10 livres avec support et housse pour installer sur le camion-citerne, au montant total de 139,06 \$ taxes incluses
24. M.T.Q. : Subvention discrétionnaire – transmission des factures pour les travaux autorisés
25. Déneigement MGN Inc. : Ajout au contrat des travaux de déneigement sur le chemin du Golf Ouest et des nouvelles rues dans le développement domiciliaire
26. Cueillette et transport des matières résiduelles : Soumissions reçues
27. Cueillette et transport des matières recyclables : Soumissions reçues
28. Travaux de sablage et de vernissage du plancher de la salle municipale : Soumissions reçues
29. Participation à l'émission La Petite Séduction
30. Demande d'un citoyen pour le remboursement de la partie non-résident pour les bains en piscine recommandé par un médecin
31. Adoption des comptes à payer

32. Varia

33. Correspondance

- Lettre de la propriétaire du Salon de coiffure Souffle de Beauté demandant des excuses et la correction de l'annonce parue dans le journal *Entre Nous et Vous* ainsi que dans l'Express
- Lettre d'un citoyen demandant une rencontre avec les membres du conseil concernant l'émission La Petite Séduction et la ligue de balle

34. Période de questions

35. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2012-10-509)

**2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2012**

Il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2012 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-10-510)

**3. Dépôt des états comparatifs des activités de fonctionnement à des fins fiscales du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2012**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Hélène Ruel, dépose à ce conseil les états comparatifs des activités de fonctionnement à des fins fiscales, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2012. Une copie est remise à chacun des membres du conseil à cette séance.

**4. Dépôt des rapports**

Les rapports suivants sont déposés à cette séance du conseil :

- Rapport de l'inspecteur municipal au 30 septembre 2012
- Rapport du service incendie au 30 septembre 2012
- Rapport sur les constats d'infraction et / ou amendes au 30 septembre 2012

**5. Suivi au procès-verbal**

Résultat des tests de Trihalométhane pour le mois de septembre 2012

Monsieur le maire, Réjean Rodier, informe les personnes présentes que les tests de Trihalométhane pour le mois de septembre 2012, sont de **108,78** sur 80. En septembre 2011, les tests s'élevaient à **82,49** sur 80.

(2012-10-511)

**6. Congrès F.Q.M. : Remboursement des dépenses d'hébergement et de déplacement de la conseillère, Mme Nancy Letendre, factures au montant total de 803.07 \$ taxes incluses**

**Attendu** la résolution numéro 2012-06-414 autorisant trois membres du conseil à assister au congrès annuel de la Fédération Québécoise des municipalités;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, appuyé par le conseiller, M. André Parenteau, et résolu d'autoriser le versement au montant de 803,07 \$ taxes incluses, à la conseillère, Mme Nancy Letendre, pour ses dépenses d'hébergement et frais de représentation, pour sa présence au congrès de la F.Q.M., les 27, 28 et 29 septembre 2012, à Québec.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-10-512)

**7. Municipalité de St-Bonaventure : Entraide au Service en sécurité incendie de St-Majorique, incendie à un bâtiment agricole situé au 2137, boulevard Lemire Ouest, facture au montant de 948,59 \$**

Il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par le conseiller, M. Bertrand Parenteau, et résolu d'autoriser le versement au montant de 948,59 \$, à la municipalité de St-Bonaventure, facture numéro 201204679, pour l'entraide au Service en sécurité incendie de St-Majorique, pour un feu à un bâtiment agricole situé au 2137, boulevard Lemire Ouest, survenu le 10 août 2012.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-10-513)

**8. Ville de Drummondville : Entraide au Service en sécurité incendie de St-Majorique, feu à un bâtiment agricole situé au 2137, boulevard Lemire Ouest, facture au montant de 526,25 \$**

Il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu d'autoriser le versement au montant de 526,25 \$, à la Ville de Drummondville, facture numéro 2012-033695, en entraide au Service en sécurité incendie de St-Majorique, pour un feu à un bâtiment agricole situé au 2137, boulevard Lemire Ouest, survenu le 10 août 2012.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-10-514)

**9. Municipalité de St-Bonaventure : Entraide au Service en sécurité incendie de St-Majorique, fausse alarme pour le 1756, 5<sup>ème</sup> Rang Ouest, facture eau montant de 459,21 \$**

Il est proposé par le conseiller, M. Bertrand Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Robert Boucher, et résolu d'autoriser le versement au montant de 459,21 \$, à la municipalité de St-Bonaventure, facture numéro 201204678, en entraide au Service en sécurité incendie de St-Majorique, pour une fausse alarme au 1756, 5<sup>ème</sup> Rang Ouest, survenu le 7 septembre 2012 car l'événement s'est produit sur la route Farley, à Drummondville.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-10-515)

**10. Municipalité de St-Germain-de-Grantham : Entraide au Service en sécurité incendie de St-Majorique, feu à un bâtiment agricole situé au 2137, boulevard Lemire Ouest, facture au montant de 396,38 \$**

Il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Paul, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu d'autoriser le versement au montant de 396,38 \$, à la Ville de Drummondville, facture numéro 2012-033695, en entraide au Service en sécurité incendie de St-Majorique, pour un feu à un bâtiment agricole situé au 2137, boulevard Lemire Ouest, survenu le 10 août 2012.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-10-516)

**11. Excavation Jacques Mélançon Inc. : Travaux de creusage du fossé situé sur la rue Carmelle, facture au montant de de 436,91 \$ taxes incluses**

Il est proposé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, appuyé par le conseiller, M. Robert Boucher, et résolu d'autoriser le versement au montant de 436,91 \$ taxes incluses, à la compagnie Excavation Jacques Mélançon Inc., facture numéro 3794, pour les travaux de creusage du fossé situé sur la rue Carmelle. Une facturation est transmise aux résidents concernés par ces travaux.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-10-517)

**12. Excavation Jacques Mélançon Inc. : Travaux de nettoyage du fossé situé sur le 5<sup>ième</sup> Rang Ouest, facture au montant de 822,07 \$ taxes incluses**

Il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Bertrand Parenteau, et résolu d'autoriser le versement au montant de 822,07 \$ taxes incluses, à la compagnie Excavation Jacques Mélançon Inc., facture numéro 3796, pour les travaux de nettoyage du fossé situé sur le 5<sup>ième</sup> Rang Ouest. Une facturation est transmise au résident concerné par ces travaux.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-10-518)

**13. Denis et Jean Morissette : Transport de pierres concassées sur les routes gravelées, facture au montant de 5 279,62 \$ taxes incluses**

**Attendu** la résolution numéro 2012-05-395 concernant la demande de subvention à même l'enveloppe discrétionnaire pour des travaux de rechargement sur les routes gravelées municipales;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Paul, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser le versement au montant de 5 279,62 \$ taxes incluses, à la compagnie Denis et Jean Morissette, facture numéro 06769, pour le transport de pierres concassées sur les routes gravelées municipales.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-10-519)

**14. Michel Nadeau Mini-Excavation : Travaux de nettoyage du fossé et réinstallation du ponceau situé au 615, rue Lionel, facture au montant de 1 400,39 \$ taxes incluses**

Il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Paul, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser le versement au montant de 1 400,39 \$ taxes incluses, à la compagnie Michel Nadeau Mini-Excavation, facture numéro 0512, pour les travaux de nettoyage du fossé et la réinstallation du ponceau situé au 615, rue Lionel. Une facturation a été transmise aux résidents concernés par ces travaux.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-10-520)

**15. Construction M. Gauthier : Travaux de rénovation des salles de bain, du vestiaire et de la cuisine de la salle municipale, facture au montant de 38 229,19 \$ taxes incluses**

**Attendu** la résolution numéro 2012-04-369 octroyant le contrat à la compagnie Construction M. Gauthier et autorisant les travaux de rénovation des salles de bain, du vestiaire et de la cuisine de la salle municipale;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet ;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu d'autoriser le versement au montant de 38 229,19 \$ taxes incluses, à la compagnie Construction M. Gauthier, facture numéro 0646, pour les travaux de rénovation des salles de bain, du vestiaire et de la cuisine de la salle municipale.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-10-521)

**16. Smith Asphalte Inc. : Travaux de réfection et d'asphaltage sur les rues Edmond et Lecavalier, facture au montant total de 98 571,56 \$ taxes incluses**

**Attendu** la résolution numéro 2012-08-471 octroyant le contrat à Smith Asphalte Inc. pour les travaux de réfection et d'asphaltage sur les rues Edmond et Lecavalier;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet ;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu d'autoriser le versement au montant de

98 571,36 \$ taxes incluses, à la compagnie Smith Asphalte Inc., facture numéro 6274, pour les travaux de réfection et d'asphaltage effectués sur les rues Edmond et Lecavalier.

Il est également résolu que le paiement soit retenu jusqu'à l'approbation des travaux par la firme Génivar Inc.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-10-522)

#### **17. Avis de motion**

**Avis de motion** est donné par le conseiller, M. Daniel Courchesne, qu'à une prochaine séance du conseil, sera présenté pour adoption le Règlement numéro 451-12 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux. Une lecture du nouvel article est présentée à cette séance. Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil dans le délai prescrit. Des copies sont disponibles pour consultation pour les personnes présentes dans la salle.

(2012-10-523)

#### **18. Adoption : Règlement numéro 450-12 modifiant le règlement de zonage numéro 382-05 concernant la superficie maximale d'un bâtiment ou construction accessoire en zone urbaine**

**ATTENDU QUE** en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité peut modifier son règlement de zonage;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire supprimer une des exigences relative à l'implantation d'un bâtiment ou construction accessoire soit celle traitant de la superficie d'un bâtiment ou construction accessoire par rapport à la superficie de terrain (maximum 5% de la superficie du terrain);

**ATTENDU QUE** la municipalité désire enlever la norme limitant la superficie maximale d'un garage détaché du bâtiment principal à 30 m<sup>2</sup> par logement, pour les usages de classes h2 (habitation multiplex 2 ou 3 logements) et h3 (habitation multifamiliale 4 logements et plus);

**ATTENDU QU'un avis de motion** du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil du 10 septembre 2012 et qu'une dispense de lecture a été faite conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Robert Boucher, et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro **450-12** modifiant le règlement de zonage numéro 382-05 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

##### **Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

##### **Article 2**

L'article 5.3 du règlement de zonage n° 382-05 de la municipalité de St-Majorique-de-Grantham, concernant un bâtiment ou construction accessoire, est modifié comme suit :

- a) En supprimant, au 1<sup>er</sup> alinéa et dans le paragraphe e), le texte suivant :
- « excéder plus de cinq pour cent (5%) de la superficie du terrain, sans jamais »;

##### **Article 3**

L'article 5.4.2.2 de ce règlement de zonage, concernant un garage détaché du bâtiment principal, est modifié comme suit :

- a) En supprimant le paragraphe c), qui se lit comme suit :

« Pour les usages de classes h2 (habitation multiplex 2 ou 3 logements) et h3 (habitation multifamiliale 4 logements et plus), la superficie maximale est de 30 m<sup>2</sup> par logement »;

#### Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Réjean Rodier, maire

\_\_\_\_\_  
Hélène Ruel, secrétaire-trésorière

(2012-10-524)

**19. Abroger la résolution 2012-03-343 concernant la demande à même l'enveloppe discrétionnaire du député provincial et remplacée par la résolution 2012-05-395**

**Attendu que** la 2012-03-343 ne comportait pas les bons travaux à effectuer et conformes pour la demande de subvention auprès du député provincial pour l'année 2012;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'abroger la résolution 2012-03-343 pour raison administrative. Celle-ci a été remplacée par la résolution 2012-05-395.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-10-525)

**20. Bureau en Gros : Dans le cadre de l'obtention de la subvention de la S.D.E.D., achat de cent (100) chaises en vinyle noir sans bras pour la salle municipale, au montant de 4 115,01 \$ taxes incluses**

**Attendu** la résolution numéro 2012- 03-346 concernant la demande d'une subvention à la S.D.E.D. et l'obtention de celle-ci confirmée en date du 5 septembre 2012;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Bertrand Parenteau, et résolu d'autoriser l'achat de cent (100) chaises en vinyle noir sans bras au montant de 4 115,01 \$ taxes incluses, auprès de la compagnie Bureau en Gros, en remplacement des chaises actuelles.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-10-526)

**21. Achat d'un nouveau photocopieur réseau pour le bureau municipal : Soumissions reçues**

**Attendu que** la municipalité a demandé des soumissions pour l'achat d'un nouveau photocopieur;

**Attendu que** la municipalité a reçu les soumissions suivantes : (avant taxes)

**Mégaburo Inc.**

<b>Canon IRC 3380i</b> (incluant unité pour journal)	5 795,00 \$
Copie N/B à 0,013 \$ et copie couleur à 0,10 \$	
Coût de location mensuel	118,76 \$

<b>Canon Image Runner Advance C5035</b> (incluant unité pour journal)	8 185,00 \$
Copie N/B à 0,012 \$ et copie couleur à 0,074 \$	
Coût de location mensuel	145,64 \$

<b>Sharp MX 3610N</b> (incluant unité pour journal)	9 895,00 \$
Copie N/B à 0,013 \$ et copie couleur à 0,08 \$	
Coût de location mensuel	196,00 \$

<b>Samsung C8540ND</b>	7 352,00 \$
Copie N/B à 0,018 \$ et copie couleur à 0,11 \$	
Coût de location mensuel	197,50 \$

**Xérox Inc.**

<b>Modèle WC 5335</b> (incluant unité pour journal)	7 047,00 \$
---	-------------

Copie N/B à 0,009 \$ et copie couleur à 0,1636 \$	
Coût de location mensuel	176,19 \$
<b>Modèle WC 7535</b> (incluant unité pour journal)	7 940,00 \$
Copie N/B à 0,009 \$ et copie couleur à 0,075 \$	
Coût de location mensuel	206,94 \$

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet ;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu de louer le photocopieur réseau de marque *Canon IRC 3380i (incluant unité pour journal)*, auprès de la compagnie Mégaburo Inc., durant les mois d'octobre, novembre et décembre 2012, au coût mensuel de 118,76 \$ plus taxes.

Il est également résolu, à la satisfaction de la municipalité, de procéder à l'achat de cet appareil en janvier 2013, au montant de 5 795 \$ plus taxes, en soustrayant le montant de location déjà payé de 356,28 \$ plus taxes.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-10-527)

**22. Therrien Couture, s.e.n.r.c.l., avocats : Offre de services professionnels pour l'année 2013 – renouvellement du mandat général**

Il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu d'autoriser les représentants de la municipalité à recourir aux services du cabinet Therrien Couture Avocats s.e.n.r.c.l. au besoin, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013, selon les termes de l'offre de services du 21 septembre 2012.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-10-528)

**23. Service en sécurité incendie de St-Majorique : Autorisation pour l'achat d'un extincteur de 10 livres avec support et housse pour installer sur le camion-citerne, au montant total de 139,06 \$ taxes incluses**

**Attendu que** le Service en sécurité incendie de St-Majorique demande l'autorisation de se procurer un extincteur de 10 livres avec support et housse pour l'installer sur le camion-citerne;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Paul, et résolu d'autoriser l'achat d'un extincteur de 10 livres avec support et housse pour le service en sécurité incendie, au coût de 139,06 \$ taxes incluses.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-10-529)

**24. Ministère des Transports du Québec : Subvention discrétionnaire – transmission des factures pour les travaux autorisés**

**Attendu que** les travaux de rechargement sur le chemin du Sanctuaire, chemin du Golf Ouest, sur le 5<sup>ième</sup> Rang Ouest et sur le Petit Rang 4, incluant les travaux de gravelage sur les rues Marie-Ève, Diane, Lyne et sur la partie non asphaltée de la rue Lecavalier;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Paul, appuyé par le conseiller, M. Bertrand Parenteau, et résolu ce qui suit :

**Que** le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les rues et routes pour un montant de 14 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;

**Que** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité.



Il est également résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents requis pour la transmission du formulaire au ministère.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-10-530)

**25. Déneigement MGN Inc. : Ajout au contrat des travaux de déneigement sur le chemin du Golf Ouest, passage des piétons sur le chemin du Sanctuaire et des nouvelles rues dans le développement domiciliaire**

**Attendu que** la municipalité a reçu l'entente pour l'ajout de 2,5 kilomètres de M.G.N. Déneigement Inc.;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Bertrand Parenteau, et résolu d'accepter l'ajout de 2,5 kilomètres sur le contrat de déneigement de M.G.N. Déneigement Inc., au montant de 4 474,43 \$ taxes incluses et qui se détaille comme suit :

Rue Lyne	0,2 kilomètres (nouveau développement domiciliaire)
Rue Diane	0,2 kilomètres (nouveau développement domiciliaire)
Rue Marie-Ève	0,2 kilomètres (nouveau développement domiciliaire)
Rue Lecavalier	0,2 kilomètres (partie gravelée dans le nouveau développement domiciliaire)
Chemin du Golf	1,7 kilomètres (du chemin du Sanctuaire jusqu'à la dernière résidence)

Le conseil demande à la compagnie d'inclure dans l'entente l'item suivant : Effectuer le déneigement en tournant dans la cour de l'immeuble situé au parc du Sanctuaire pour permettre aux autobus scolaires de se retourner pour reprendre leur chemin et ce, durant la saison hivernale. Également, inclure le passage des piétons sur le chemin du Sanctuaire.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente avec la compagnie M.G.N. Déneigement Inc.

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet ;

(2012-10-531)

**26. Cueillette et transport des matières résiduelles : Soumissions reçues**

**Attendu que** la municipalité a procédé à un appel d'offre public sur le site SEAO pour demander des soumissions pour la cueillette et transport des matières résiduelles pour les années 2013-2014-2015;

**Attendu que** la municipalité a reçu les soumissions suivantes qui inclut la cueillette et le transport : (avant taxes)

**Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets du Bas Saint-François**

2013	2014	2015
38,31 \$	38,31 \$	38,31 \$

**Blanchard & Fils Inc.**

2013	2014	2015
43,00 \$	43,00 \$	43,00 \$

**Cascades Inc.**

2013	2014	2015
44,16 \$	45,05 \$	45,95 \$

**Attendu que** la Régie Intermunicipale est le plus bas soumissionnaire conforme;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet ;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu d'octroyer le contrat pour la cueillette et le transport des matières résiduelles à la compagnie Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets du Bas Saint-François, pour les années 2013 – 2014 - 2015.

Le contenu des documents d'appel d'offres et de la soumission, de même que cette résolution sont retenus comme l'obligation contractuelle de la régie et doivent être respectés intégralement par la régie.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-10-532)

**27. Cueillette et transport des matières recyclables : Soumissions reçues**

**Attendu que** la municipalité a procédé à un appel d'offre sur invitation écrite pour demander des soumissions pour la cueillette et transport des matières recyclables pour les années 2013 – 2014 - 2015;

**Attendu que** la municipalité a reçu les soumissions suivantes qui inclut la cueillette et le transport : (avant taxes)

**Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets du Bas Saint-François**

<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
16,19 \$	16,19 \$	16,19 \$

**Cascades Inc.**

<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
19,63 \$	20,03 \$	20,43 \$

**Blanchard & Fils Inc.**

<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
20,25 \$	20,25 \$	20,25 \$

**Attendu que** la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets du Bas Saint-François est le plus bas soumissionnaire conforme;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet ;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Paul, appuyé par le conseiller, M. Robert Boucher, et résolu d'octroyer le contrat pour la cueillette et le transport des matières résiduelles à la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets du Bas Saint-François pour la cueillette et le transport des matières recyclables, pour les années 2013 – 2014 et 2015. Le contrat se termine le 31 décembre 2015.

Le contenu des documents d'appel d'offres et de la soumission, de même que cette résolution sont retenus comme l'obligation contractuelle de la régie et doivent être respectés intégralement par la régie.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-10-533)

**28. Travaux de sablage et de vernissage du plancher de la salle municipale : Soumissions reçues**

**Attendu que** la Société de Développement Économique de Drummondville a confirmé l'obtention d'une subvention au montant de 20 000 \$ pour l'achat d'équipements et les travaux de rénovation de la salle municipale;

**Attendu que** la municipalité a demandé des soumissions auprès de deux fournisseurs;

**Attendu que** la municipalité a reçu les soumissions suivantes : (avant taxes)

**M. Sébastien Houle**

Vernis au Latex	3 720,00 \$
Vernis au Crystal	2 712,50 \$

**Couvre-plancher Chapdelaine Inc.**

Vernis au Latex	3 760,00 \$
Vernis au Crystal	2 720,00 \$

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'accorder le contrat, de gré à gré, à M. Sébastien Houle, au montant de 3 720,00 \$ plus taxes, pour effectuer les travaux de sablage et de vernissage au Latex (trois couches) du plancher de la salle municipale.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-10-534)

**29. Participation à l'émission télévisée La Petite Séduction**

**Attendu que** la municipalité a reçu des documents ainsi qu'une pétition de citoyens intéressés à participer à l'émission *La Petite Séduction*;

**Attendu qu'**après discussion, les membres du conseil considèrent que la municipalité n'est pas prête pour ce genre de projet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu de remettre ce projet dans les années futures.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-10-535)

**30. Demande d'un citoyen pour le remboursement de la partie non-résident pour les bains en piscine recommandé par un médecin**

**Attendu que** la municipalité a reçu une demande d'un citoyen pour le remboursement de la partie non-résident pour des bains en piscine libre recommandés par un médecin;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Robert Boucher, et résolu de refuser la demande du citoyen car la municipalité ne paie pas pour du patinage et des bains libres.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-10-536)

**31. Présentation et approbation des comptes à payer**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, savoir :

**DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT # 445-11 SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR**

Bell Mobilité	Cellulaires - SSI et adjoint à l'inspecteur	66,95 \$
Contro Lectric Enr.	Réparation lumineaire de rue au 690, rue Lionel	152,35 \$
Groupe ADP mutuelle	Mutuelle de prévention - septembre 2012	71,86 \$
Hamel Propane	Location réservoir 500 gallons au garage municipal	27,59 \$
Hydro-Québec	Électricité pour le garage municipal	78,19 \$
Hydro-Québec	Compteur télémétrique au 1570, boul. St-Joseph	30,24 \$
Hydro-Québec	Électricité lumineaires de rues au 31 déc 11	913,78 \$
Hydro-Québec	Électricité pour le Centre sportif	295,22 \$
Hydro-Québec	Électricité pour le bureau municipal + salle	220,95 \$
Laboratoires SM	Analyses d'eau - Trihalométhanes	51,74 \$
Les Réseaux Alliance	Modem Internet au bureau municipal	100,31 \$
Les Réseaux Mobilité Plus	Pageettes du Service incendie	95,78 \$
MRC de Drummond	Mutations - août 2012	6,00 \$
MRC de Drummond	Charges en évaluation pour août 2012	750,21 \$
Pétrole Therrien	Essence camion municipal	120,02 \$
SélectCom (Connectel)	Téléphones au bureau municipal (2 mois)	304,68 \$
Visa Desjardins	Four grille-pain - bureau & micro-ondes pour salle	88,76 \$
<b>Total des dépenses autorisées:</b>		<b>3 374,63 \$</b>

**SALAIRES NETS PAYÉS EN SEPTEMBRE 2012**

Elus municipaux	Rémun. et allocation dépenses juil, août & sept 12	7 229,65 \$
Employé cadre	Salaires pour le mois de septembre 2012	2 186,70 \$
Employés	Salaires pour le mois de septembre 2012	7 414,67 \$
		<b>16 831,02 \$</b>

**DÉPENSES AUTORISÉES ET APPROUVÉES PAR RÉOLUTION PAR LE PRÉSENT CONSEIL**

Blanchard & Fils Inc.	Recyclage des matières résiduelles	1 083,27 \$
Bureau en Gros	100 chaises en vinyle noir sans bras - salle	4 115,01 \$
Conseillère siège #5	remb. Hébergement & déplacement Congrès FQM	803,07 \$
Construction M. Gauthier	Rénovation salles de bain & cuisine salle	38 229,19 \$
Denis & Jean Morissette	Transport de pierres sur routes gravellées	5 279,62 \$
Excavation J. Mélançon	Creusage du fossé sur rue Carmelle	436,91 \$
Excavation J. Mélançon	Nettoyage fossé sur 5e Rang	822,07 \$
Michel Nadeau Excavation	Travaux nettoyage ponceau au 615, rue Lionel	1 400,39 \$
Ministère Sécurité publique	2e versement de 2 - Service Sûreté du Québec	46 283,00 \$
MRC de Drummond	Réfection du rôle réforme cadastrale - octobre 12	4 062,00 \$
Municip. de St-Bonaventure	Entraide au SSI feu au 1756, 5e Rang Ouest	459,21 \$
Municip. de St-Bonaventure	Entraide feu - 2137, boul. Lemire bâtiment agricole	948,59 \$
Municipalité de St-Germain	Entraide feu - 2137, boul. Lemire bâtiment agricole	396,38 \$
Régie intermunicipale	Cueillette et transport des déchets	2 065,32 \$
Smith Asphalte	Réfection et asphaltage rues Edmond & Lecavalier	98 571,56 \$
Vacuum Drummond Inc.	Nettoyage deux ponceaux rues Joseph & Habel	508,18 \$
Ville de Drummondville	Entraide SSI pour feu au 2137, boul. Lemire Ouest	526,25 \$
		<b>205 990,02 \$</b>

**DÉPENSES À APPROUVER PAR LE CONSEIL DU 1er OCTOBRE 2012**

Agence Revenu Canada	DAS à payer - septembre 2012	1 108,56 \$
CSE Incendie et Sécurité	Calibration appareils respiratoires	917,02 \$
Directrice générale	Autocollant vitres salle de bain & access. cuisine	35,92 \$
DMA Inc.	Collet acier 18 pouces pour ponceau rue Edmond	22,43 \$
Equip. sanitaire Drummond	Matériel d'entretien pour la salle municipale	136,23 \$
Fer & Métaux G. Dionne	Achat de morceaux de fer pour aqueduc	6,56 \$
Guy St-Michel, infographiste	Montage journal local <i>Entre Nous et Vous</i> - sept 12	623,45 \$
Hydro-Québec	Électricité pour l'immeuble au parc du Sanctuaire	131,32 \$
Laboratoires SM	Analyses d'eau pour août 2012	121,59 \$
Location R. Morin	Location balayeuse pour salle municipale	31,04 \$
Loisirs St-Majorique	Entente pour non-résidants	775,00 \$
Martech	4 panneaux de signalisation <i>Arrêt</i> avec 14 poteaux	559,24 \$
MRC de Drummond	Tri et traitement des matières recyclables - août 12	357,71 \$
MRC de Drummond	Quote-part - octobre 2012	3 244,78 \$
MRC de Drummond	Élimination des déchets - août 2012 (42,55 tonnes)	2 722,98 \$
MRC de Drummond	Réfection du rôle réforme cadastrale - août 2012	4 062,00 \$
Officier - SSI	Remb. Matériel pose de tuyaux à l'air dans caserne	18,93 \$
Pétroles Therrien	Essence pour camion municipal	145,01 \$
Revenu Québec	DAS à payer - septembre 2012	3 295,62 \$
Rona Régional	Manchon galvanisé 1" pour entrée d'eau	10,35 \$
Rona Régional	Matériel pour panneaux de signalisation	34,69 \$
Serrurier Déziel Inc.	Réparer serrure immeuble parc Sanctuaire + 2 clés	114,98 \$
Service incendie	Location de bureau - chef pompier	170,00 \$
Service incendie	Allocation pour officier	50,00 \$
Service incendie	Allocation pour officier	50,00 \$
Vacuum Drummond	Vidange fosses centre sportif & salle municipale	400,11 \$
Ville de Drummondville	Cour municipale - ouverture dossier constat d'infr.	155,07 \$
	<b>Total des dépenses à approuver et autorisées par le conseil:</b>	<b>19 300,59 \$</b>

**GRAND TOTAL DES DÉPENSES AU 1er OCTOBRE 2012:****245 496,26 \$**

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Paul, appuyé par le conseiller, M. Bertrand Parenteau, et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la présente liste des comptes à payer au 1<sup>er</sup> octobre 2012 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à en effectuer le paiement.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

### **32. Varia**

(2012-10-537)

#### **32. a) Point d'information : Travaux effectués du fossé municipal situé sur le 2<sup>ième</sup> Rang**

Plusieurs résidents insatisfaits à l'effet d'avoir reçu une facture pour les travaux effectués au fossé municipal situé sur le 2<sup>ième</sup> Rang. À leurs dires, ces travaux n'étaient pas nécessaires. Le maire, M. Réjean Rodier, explique que l'eau s'écoule dans le fossé de chemin et que la municipalité doit facturer les résidents au pied linéaire.

(2012-10-538)

#### **32. b) Point d'information : Achat de tapis en caoutchouc pour le centre sportif**

Le maire, M. Réjean Rodier, informe les personnes présentes qu'il a vérifié le prix chez Matériaux et Surplus Lefebvre. Le coût est de 4 \$ du pied carré. Il est suggéré de faire un plan et de prendre les mesures au centre sportif et de revenir sur ce point à une prochaine séance du conseil.

(2012-10-539)

#### **32. c) Point d'information : Journée porte ouverte à la caserne des pompiers**

La conseillère, Mme Nancy Letendre, invite les personnes présentes à venir rencontrer les pompiers à la caserne située sur le chemin du Sanctuaire, le 6 octobre 2012, de 10h00 à 16h00.

(2012-10-540)

#### **32. d) Point d'information : Article de la Fabrique de St-Majorique paru dans le journal local**

Certains conseillers demandent au maire de corriger l'erreur suivante : *Vente du salon de coiffure*. Ceci a créé des préjudices à des clients du salon et la propriétaire demande réparation. Un erratum pour cette erreur sera fait et distribué à toutes les portes des immeubles situés sur le territoire de la municipalité.

Une assemblée de la fabrique se tiendra le 6 novembre 2012, à 19h30, à l'église de St-Majorique, concernant la vente de l'immeuble situé au 1960, boulevard St-Joseph Ouest.

### **33. Correspondance**

La correspondance est déposée à ce conseil. L'archivage s'effectue après une épuration selon la loi.

- Lettre de la propriétaire du Salon de coiffure Souffle de Beauté demandant des excuses et la correction de l'annonce parue dans le journal *Entre Nous et Vous* ainsi que dans l'Express
- Lettre d'un citoyen demandant une rencontre avec les membres du conseil concernant l'émission *La Petite Séduction* et la ligue de balle

### **34. Période de questions**

Les personnes présentes sont invitées par M. le maire, Réjean Rodier, à poser leurs questions et celles-ci portent sur les items suivants :

Début de la période: 20h40

- Facturation des municipalités de St-Bonaventure et de St-Germain-de-Grantham – explication du fonctionnement des appels d'urgence par le chef pompier présent dans la salle
- Travaux sur le fossé municipal au 2<sup>ième</sup> Rang
- L'émission *La Petite Séduction*

- Remerciement d'une citoyenne pour les travaux de réfection et d'asphaltage effectués sur la rue Edmond
- Un citoyen se plaint de ne pas avoir été contacté comme bénévole pour les travaux exécutés dans les sentiers du parc du Sanctuaire
- Numéros civiques aux extrémités de la municipalité – 1751 au 2190
- Facturation aux non-résidents suite à une intervention du service en sécurité incendie
- Nouveaux numéros de lots suite à la réforme cadastrale
- Matrice graphique – superficie des immeubles disponible au bureau municipal
- Plainte des citoyens résidant sur le 2<sup>ième</sup> Rang – travaux sur fossé municipal
- Compte-rendu des activités du Congrès de la F.Q.M.

Fin de la période : 21h12

### **35. Levée de l'assemblée**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher de lever l'assemblée à **21 heures et 13 minutes.**

\_\_\_\_\_  
Réjean Rodier  
Maire

\_\_\_\_\_  
Hélène Ruel  
Secrétaire-trésorière

Le maire, M. Réjean Rodier, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

### **Certificat de crédits**

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

\_\_\_\_\_  
Hélène Ruel  
Secrétaire-trésorière